



Proposition no 16 déposée le 31 mars 2021. Décision quant à sa transmission : 30 juin 2021.

Dicastère des finances et Dicastère des affaires sociales :  
Départements des finances

---

**Procès-verbal de la séance du 31 mars 2021 – DIVERS – Extrait :**

- **no 16 de Mme Nicole Tille et de M. Pascal Tabara (UO+PS) demandant au Conseil communal de mettre en œuvre la mesure du Programme d'intégration cantonal « Communes sympas »**

**Mme Nicole Tille, UO+PS.** Ceci est une proposition au nom du groupe UO+PS, déposée par deux auteurs, M. Pascal Tabara et moi-même. Châtel-St-Denis n'a cessé de grandir en matière de population, depuis ces dernières décennies et elle est vouée à grandir encore. C'est inéluctable. Et même si d'aucuns auraient le réflexe de vouloir « fermer le robinet », le groupe UO+PS propose de mettre en place le programme cantonal fribourgeois intitulé « Communes sympas » comme mesure d'accompagnement.

« Communes sympas » est mise en œuvre dans sept communes fribourgeoises (Marly, Bulle, Estavayer, Fribourg, Düdingen, Wünnewil-Flamatt et Schmitte). Chaque commune s'approprie la démarche et l'adapte à sa réalité propre. Les agent-e-s sympas conçoivent et déploient des « actions sympas », c'est-à-dire des projets locaux participatifs, qui favorisent la cohésion sociale. Ceux-ci répondent aux besoins et attentes des habitant-e-s. Ils sont accompagnés par le coordinateur ou la coordinatrice et soutenus par la Commune.

Pour concrétiser ce projet, il doit être porté par quatre types d'acteurs qui s'associent, collaborent et apportent leur contribution.

1. Les autorités communales : responsable du projet, le Conseil communal (et le Conseil général) donne une orientation stratégique, trouve des ressources et développe des liens entre les partenaires.
2. La Commission « Communes sympas » : de composition hétérogène (acteurs politiques, milieux associatifs, services communaux, etc.), elle est nommée par les autorités communales. Elle légitime et conduit le projet.
3. La coordination : personne de référence et de confiance, souvent professionnelle de l'animation, la personne coordonne la mise en œuvre du projet et accompagne les agent-e-s sympas. Idéalement, un pourcentage de travail fixe lui est attribué (20%). De bonnes connaissances de la population, des événements et des dynamiques locales sont des atouts.
4. Les agent-e-s sympas : habitant-e-s de la commune, ils et elles ont suivi la formation. Dotés d'expériences diverses, récemment installés ou pas, femme ou homme, de toute origine, de toute génération, ils ou elles font vivre les valeurs du projet. Ils ou elles s'engagent au niveau local en fonction des besoins, de leurs capacités et des demandes.

Nous sommes persuadés que, grâce à la mise en place de ce programme cantonal « Communes sympas », la Ville de Châtel-St-Denis saura préserver la qualité de vie que nous connaissons toutes et tous et accompagner le vivre-ensemble dans notre commune qui grandit.

Le groupe UO+PS encourage le Conseil communal à investir sur le capital humain pour le bien-être de la population châteloise. Le retour sur investissement est la cohésion sociale de notre commune.

Pour ce faire, nous demandons à ouvrir une nouvelle ligne au budget, afin de mettre en route ce projet à Châtel-St-Denis, le budget étant bien du ressort du Conseil général.

**Le Président.** Merci Mme N. Tille. Nous prenons bonne note de votre proposition.